

Fiche destinée aux éleveurs amateurs

Traçabilité

Au Canada, tout mouvement de porcs doit être déclaré dans PorcTRACÉ, base de données nationale. C'est une obligation fédérale!

En cas de maladie à déclaration obligatoire, il est primordial de savoir où sont les porcs pour contrôler rapidement la maladie!

Vous devez :

Enregistrer votre site au 1 866 270-4319

Important : Après avoir reçu votre numéro de site, veuillez appeler au 1-800-363-7672 pour créer votre compte

Déclarer la réception de vos porcs sur votre site dans un délai de 7 jours

www.porctrace.ca

Identifier vos porcs avant la sortie avec une étiquette PorcTRACÉ ou un tatouage

Pour commander les étiquettes PorcTracé :
1-800-363-7672 ou en ligne sur le site www.porctrace.ca

Déclarer la sortie de vos porcs vers l'abattoir ou la boucherie dans un délai de 7 jours

www.porctrace.ca

Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.accesporcqc.ca sous l'onglet « Santé, Qualité et traçabilité »

Si vous avez omis de réaliser une des étapes précédentes, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pourrait vous émettre une sanction pécuniaire minimale de 1 300\$.

Santé et salubrité

- Informez-vous auprès de votre acheteur pour savoir si les porcs ont été traités avec des médicaments. Si oui, il se peut que vous deviez respecter des périodes de retrait avant d'abattre vos porcs pour éviter les résidus dans la viande.
- Contactez un vétérinaire si vos porcs sont malades : www.omvq.qc.ca
- Prenez certaines précautions car certains agents pathogènes sont transmissibles entre les porcs, d'autres espèces et l'humain :
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses>
- Veuillez les garder dans des enclos bien clôturés afin d'éviter que vos porcs soient en contact avec les animaux sauvages et puissent se sauver. Une clôture électrique basse est conseillée.
- N'utilisez pas des clôtures composées de bois traité car cela pourrait entraîner des résidus toxiques dans la viande
- Attention au contrôle de la vermine!

Bien-être

- Élevez vos porcs dans des conditions qui répondent à leurs besoins et à l'abri des intempéries.
- Respectez certaines bonnes pratiques, c'est votre devoir.
https://www.nfacc.ca/pdfs/codes/porcs_code_de_pratiques.pdf
- Assurez-vous que le milieu de vie est exempt d'objets ou de structures qui pourraient causer des blessures à vos porcs.
- Identifiez les fournisseurs d'aliments dans votre région pour vous assurer que vos porcs auront une alimentation de qualité qui répond à leurs besoins.
- Fournissez une eau de bonne qualité en tout temps.

**Les Éleveurs
de porcs du Québec**

Vous trouverez une version électronique de cette fiche à l'adresse suivante : www.accesporcqc.ca sous l'onglet Santé, Qualité et traçabilité.